

Maskinongé,

L'Ornière,

Carufel



Seigneurs et Seigneuries

Clément PLANTE



VIL
Mask/1

Société d'Histoire de l'Ornière

Maskinongé,

L'Ornière,



PROPRIÉTÉ DE LA
SOCIÉTÉ FRANCO-ONTARIENNE
D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE

Carufel

Seigneurs et Seigneuries

Clément Plante



Maskinongé
Société d'Histoire de l'Ornière
1981

La Société d'Histoire de l'Ornière a bénéficié d'une subvention du Ministère des Affaires culturelles du Québec, en 1980, dans le cadre du programme d'aide à la mise en valeur pour l'animation: Diffusion des Connaissances, pour la publication de cet ouvrage.

© 1981 CLEMENT PLANTE

Tous droits réservés

*Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale d'Ottawa
Dépôt légal – 1er trimestre 1981*

P R E F A C E

L'année 1980 marquait le 275^e anniversaire de la concession de la Seigneurie de Carufel. Pour souligner cet événement, la Société d'histoire de l'Ormière présente à la population de St-Justin et de Maskinongé une exposition ayant pour thème "Seigneurs et Seigneuries de la région de Maskinongé". Par cette exposition, elle tente de faire revivre, à l'aide de documents, l'époque au cours de laquelle ces deux localités étaient, à certains points de vue, administrées par des "Seigneurs". Cette époque déjà lointaine n'est plus, pour la plupart de nos concitoyens, qu'un vague souvenir. Aussi, a-t-on cru bon de rappeler les grandes lignes du fonctionnement du régime seigneurial et présenter son application dans notre localité. Des précisions sur les familles des seigneurs font découvrir des personnages qu'on avait oubliés, mais qui sont non seulement les artisans de l'organisation de notre territoire, mais aussi les ancêtres d'un très grand nombre de nos concitoyens.

La présente publication ne contient qu'une partie des données de l'exposition. Nous avons voulu ne présenter que des textes inédits. Ces textes concernent exclusivement les seigneurs et les seigneuries de Carufel et de Maskinongé. Ils s'appuient sur une très volumineuse documentation amassée par l'auteur au cours des douze dernières années. Se voulant davantage un travail de vulgarisation qu'un travail académique et scientifique, cette publication ne contient que très peu de noms et de dates précises. Il en va de même pour les références aux documents qui auraient pu être présentées en nombre considérable et qui auraient occupé près de la moitié de l'espace consacré au texte. Pour ce qui est des autres données de l'exposition, les intéressés pourront retrouver des textes déjà publiés dans d'autres revues, des monographies paroissiales ou des journaux, en particulier les écrits du notaire Richard Lessard, de Ste-Ursule, publiés dans l'Echo de Saint-Justin.

Ce modeste travail veut être avant tout un hommage à nos familles seigneuriales qui se sont impliquées dans l'organisation de notre territoire. Elles ont donné à son paysage les grands traits physiques que l'on retrouve encore de nos jours.

L'auteur dédie ces quelques pages à la mémoire de son oncle, l'abbé Hermann Plante, premier historien de St-Justin, qui l'a initié, aidé et encouragé tout au long de ses recherches.

Clément Plante
Le 19 mars 1981

LES SEIGNEURS DE NOTRE LOCALITE

En raison des nombreux ouvrages sur le régime seigneurial, nous avons voulu ne présenter que des faits qui concernent notre histoire locale. A peine mentionnons-nous que le régime seigneurial est un mode de gestion des terres que le gouvernement de l'époque de la Nouvelle-France avait instauré pour diverses raisons et qui a été aboli par une loi du parlement, en 1854. Les seigneuries étaient des espaces de terrain plus ou moins étendus que des individus ou des communautés religieuses recevaient gratuitement, moyennant certaines obligations, tant envers le gouvernement qu'envers les personnes qui venaient s'y établir. Les propriétaires de ces espaces de terrain portaient le nom de "seigneur". C'est l'histoire des seigneurs et des seigneuries de notre localité que nous voulons relater dans les quelques pages de cet ouvrage.

La carte présentée à la page précédente nous permet de visualiser le découpage de notre localité en seigneuries. Les données de base nous précisent particulièrement les limites actuelles des municipalités. Nous avons ajouté en traits gras les limites des seigneuries. La municipalité de Maskinongé est comprise surtout dans la Seigneurie de Maskinongé, mais elle l'est aussi un peu dans le Fief St-Jean et dans la Seigneurie de Carufel. Pour sa part, celle de St-Justin couvre la majeure partie de la Seigneurie de Carufel. Cependant, une petite partie des terres du Nord-Est de l'Ormière, soit jusque chez M. Adem Alarie, sont dans la Seigneurie de Maskinongé, tandis que la majeure partie des terres à bois sont dans la Seigneurie de Lanaudière. La municipalité de St-Barthélémy s'étend sur le territoire de la Seigneurie de Maskinongé-Ouest (Fief Petit-Bruno) et de la Seigneurie Dusablé. Enfin, Ste-Ursule est en grande partie dans le Fief St-Jean, propriété des Ursulines des Trois-Rivières, d'où le nom de Ste-Ursule, mais s'étend aussi dans la partie de la Seigneurie de Carufel qui fut appelée plus tard "*Fief Marie-Anne*" (Rang Crête-de-Coq) et dans la Seigneurie de Grandpré.

La ligne qui divisait la Seigneurie de Maskinongé de la Seigneurie de Carufel n'existe plus tellement de nos jours: elle commençait à environ 10 arpents du chemin du Pied-de-la-Côte, à la limite de St-Barthélémy et de Maskinongé, allait de biais vers l'est, en passant devant la propriété de M. Thomas Rémillard, au St-Jacques, coupait plusieurs terres du Pied-de-la-Côte et du bas du Nord-Est de l'Ormière, pour ensuite reprendre de nouveau la direction est, en empruntant la limite actuelle entre Maskinongé et St-Justin, au Trompe-Souris et ce, jusqu'au chemin du Petit-Trompe-Souris.

Seigneurie de Maskinongé

~ son histoire

~ ses seigneurs

LES SEIGNEURS DE MASKINONGE

1672-1700: Les frères Jean-Bte et Pierre Legardeur

1700-1724: Joseph Petit-Bruno, marié à Madeleine Chesnay

1724-1747: Joseph Petit-Bruno, marié en 1ères noces à Marie-Anne
Delpé dit St-Cerny
marié en 2e noces à M.-Jeanne Brisset
marié en 3e noces à Agathe Sicard

1747-1756: Joseph Petit-Bruno, marié à Madeleine Lupien-Lafrenière

1756-1774: Rosalie Petit-Bruno, mariée à Pierre Fromenteau, en 1771

1774-1798: James Cuthbert, père

1798-1810: Alexandre Cuthbert

1810-1849: James Cuthbert, fils

1849-1854: Edouard-Octavian Cuthbert

LES GRANDES LIGNES DE L'HISTOIRE DE LA SEIGNEURIE DE MASKINONGE

Le 3 novembre 1672, l'intendant Jean Talon concédait aux frères Pierre et Jean-Baptiste Legardeur une étendue de terrain composée de deux parties: la première, mesurant 1 1/2 lieue de front sur pareille profondeur et connue plus tard sous le nom de Seigneurie de Maskinongé Est, correspond en gros à l'actuelle paroisse de Maskinongé; la deuxième partie, mesurant 1 lieue de front sur pareille profondeur et connue plus tard sous les noms de Seigneurie de Maskinongé Ouest et de Fief Petit-Bruno, forme une partie de la paroisse de St-Barthélémy.

Ces personnages résidaient à l'extérieur de notre région et ne se préoccupèrent jamais de mettre en valeur leur seigneurie.

En 1700, ils vendirent la Seigneurie de Maskinongé à Joseph Petit-Bruno, marchand de la région. Aussitôt en possession de sa seigneurie, ce dernier vint s'y établir avec sa famille, en particulier avec ses deux fils qui étaient déjà en âge de fonder un foyer. Il entraîna avec lui quelques autres familles, dont les Sicard de Carufel. Joseph Petit-Bruno s'établit près de l'embouchure de la rivière Maskinongé, du côté nord-est. L'endroit où il demeurait porte encore le nom de "*Domaine de Maskinongé*".

Son fils aîné, Joseph Petit-Bruno, déjà établi de l'autre côté de la rivière, dès le début des années 1700, lui succéda, en 1724, comme seigneur de Maskinongé. Par la mort du père, la moitié de la seigneurie revenait au fils aîné, et l'autre moitié à l'ensemble des autres enfants. La loi obligeait à un tel partage, dans le cas des seigneuries.

Ce Joseph Petit-Bruno, fils épousa en premières noces, en 1709, M.-Anne Delpé dit St-Cerny qui décéda l'année suivante, lors d'un accouchement. De sa seconde épouse, M.-Jeanne Brisset, sont nées huit filles, dont six atteignirent l'âge de la maturité. Sa troisième épouse, Agathe Sicard, lui donna plusieurs autres enfants et lui survécut. Elle épousa en secondes noces le notaire Rigault de Maskinongé. Les nouveaux époux continuèrent à demeurer au manoir seigneurial, du côté sud-ouest de la rivière. En 1747, après la mort de ce Joseph Petit-Bruno, époux d'Agathe Sicard, c'est le fils de ces derniers, Joseph Petit-Bruno, le troisième de ce nom, qui devint seigneur de Maskinongé.

Malheureusement, peu de temps après son mariage, soit en 1756, ce troisième seigneur Petit-Bruno décédait, de même que son épouse, ne laissant pour héritier et comme seigneur qu'une petite fille, Rosalie. L'administration de la seigneurie de Maskinongé fut confiée à son oncle Joseph Lupien-Lafrenière. Rosalie Petit-Bruno épousa en 1771 Pierre Fromenteau, de St-Cuthbert, où les nouveaux époux allèrent s'établir.

En 1774, ces derniers vendirent leur seigneurie à James Cuthbert. Comme ce seigneur demeurait à Berthier, il n'y eut plus de manoir seigneurial à Maskinongé. A partir de cette époque, la Seigneurie de Maskinongé a appartenu à la famille Cuthbert: elle passa successivement entre les mains de son fils Alexandre, de son autre fils James, puis de son petit-fils Edouard-Octavian.

Cependant, suite aux partages entre les héritiers de toutes ces générations, il y avait beaucoup de co-seigneurs, c'est-à-dire des personnes qui avaient des droits dans la seigneurie et qui pouvaient en conséquence réclamer une partie des revenus de la seigneurie. Le plus important fut Louis Belair qui possédait 3/10 de la seigneurie.

Finalement, on partagea le territoire même de la seigneurie entre les diverses personnes qui avaient des droits. La famille Cuthbert détenait la majorité des parts.

LA PROGRESSION DES ETABLISSEMENTS DANS LA SEIGNEURIE DE MASKINONGE

Avant même que la Seigneurie de Maskinongé ne soit concédée, le secteur était déjà connu. En 1666, comme nous le prouve une carte de cette époque, on appelait la rivière Maskinongé "*Rivière de Brochet*". Le mot *Maskinongé*, emprunté de la langue amérindienne, désigne précisément une variété de brochet.

A son arrivée à Maskinongé, le seigneur Joseph Petit-Bruno, père s'établit du côté nord-est de la rivière et concède au cours des années suivantes la majeure partie des terres situées de part et d'autre de la rivière, soit jusqu'à l'actuel village de Maskinongé.

Après lui, son fils et son petit-fils, dénommés tous les deux Joseph Petit-Bruno, n'ont pas ajouté beaucoup aux concessions faites par ce premier seigneur.

En 1705, on avait établi le site de la chapelle-presbytère de Maskinongé du côté nord-est de la rivière. En 1718, ce site est abandonné, au profit d'un autre, situé de l'autre côté de la rivière, pratiquement vis-à-vis l'ancien. Ce nouveau site se trouve sur le chemin qui conduit à Berthier.

En 1734, le chemin Montréal-Québec est inauguré. Le chemin du côté sud-ouest de la rivière Maskinongé, où est située la chapelle-presbytère, fait partie de ce circuit.

A partir de 1740, un chemin non officiel est pratiqué à travers le bois, au pied du coteau, pour se rendre à "l'Ornière". Immédiatement après la Conquête, la seigneuresse Rosalie Petit-Bruno concède les terres de la partie est du Pied-de-la-Côte. Le chemin est désormais entretenu par les personnes qui détiennent ces terres. Celles de la partie ouest font partie de la Seigneurie de Carufel et sont concédées par le seigneur Jean-François Baril-Ducheny.

Après avoir acheté la majeure partie des parts dans la seigneurie de Maskinongé et les droits seigneuriaux dans les terres du Pied-de-la-Côte qui étaient situées dans la Seigneurie de Carufel, James Cuthbert allonge les terres du Pied-de-la-Côte, pour leur donner une profondeur moyenne de 20 arpents et concède les terres du rang St-Jacques. Le nom St-Jacques provient justement de son propre nom (James). Il concède aussi les terres situées au-dessus du coteau (Trompe-Souris et sud-ouest de la rivière Maskinongé).

Quant aux terres appelées "*Baie Belair ou des Atoquas*", il les concède massivement à quelques individus. Devenue plus tard la propriété de François Boucher, la Baie Belair est asséchée, aux frais de ce dernier qui la fait subdiviser en petites parcelles, désignées depuis sous le nom de "*terres de la Baie*". Quant aux terres situées près de la Baie de Maskinongé, un nombre considérable de co-seigneurs se les partagèrent.

En 1852, une loi du parlement vota l'abolition et le partage de la Commune de Maskinongé. Cette commune était constituée en grande partie de marécages et était située près du fleuve. La plupart des propriétaires de terres à Maskinongé avaient le droit de faire paître des animaux dans cette commune.

LES PETIT-BRUNO ET LEUR OEUVRE

Les Petit-Bruno ont sans aucun doute joué un rôle de première importance à Maskinongé, puisqu'ils en sont les fondateurs. Toutefois, on n'a que très peu d'événements sortant de l'ordinaire à relater à leur égard.

Le premier seigneur de ce nom, Joseph Petit-Bruno, fut d'abord commerçant à Québec, puis à Trois-Rivières. Son commerce le mit en mesure d'acheter une seigneurie. En 1700, alors qu'il s'était fixé depuis quelques années à la Rivière-du-Loup (Louiseville), il acheta la Seigneurie de Maskinongé des frères Legardeur. Il vint s'y établir immédiatement avec ses deux fils, Joseph et Jean-Baptiste, qui étaient eux-mêmes en âge de fonder un foyer.

Dès les premières années, il sut susciter la venue et l'établissement de quelques autres familles: les Sicard, les Dupuis, les Banhiac dit Lamontagne, les Lemire, les Baron-Lafrenière, Belair et Lupien, les Fleury, les Desserres, les Vanasse-Bastien, Vertefeuille et Beauvais, les Déziel, les Lampron dit Lacharité. Somme toute, il concéda la plupart des terres situées de part et d'autre de la rivière Maskinongé, depuis son embouchure jusqu'à l'actuel village de Maskinongé.

Après lui, son fils et son petit-fils qui portaient tous les deux le nom de Joseph et qui lui ont succédé comme seigneurs de Maskinongé n'ont pas ajouté beaucoup à l'oeuvre de leur père et grand-père. D'ailleurs, Madeleine Chesnay, l'épouse du premier seigneur, avait une forte personnalité. Aussi, elle fut toujours très active, du point de vue de l'administration de la Seigneurie de Maskinongé.

Le fils, Joseph Petit-Bruno, qui fut le deuxième seigneur de ce nom, ne savait même pas écrire. A peine avait-il appris à signer son nom, et encore, il n'utilisait habituellement que ses initiales. Il va de soi qu'il était indispensable que le seigneur puisse au moins signer les actes de concession. Il se maria trois fois. Sa troisième épouse était l'une des filles du seigneur Jean Sicard de Carufel et lui survécut. Après le décès de son mari, Agathe Sicard, qui était par conséquent la seigneuresse de Maskinongé, épousa en secondes noces le notaire Pierre-François Rigault, de Maskinongé. Celui-ci vint donc demeurer au manoir seigneurial des Petit-Bruno et ce, jusqu'à son décès, en 1778.

Pour sa part, le troisième seigneur Joseph Petit-Bruno ne fit que très peu pour le développement de la Seigneurie de Maskinongé. Lui et sa femme sont décédés très jeunes, ne laissant qu'une petite fille, Rosalie, comme héritière de la Seigneurie de Maskinongé.

LE NOTAIRE RIGAUT ECHAPPE DE JUSTESSE A L'EXIL

Pierre-François Rigault, que la veuve du seigneur Petit-Bruno avait épousé, ne devint notaire qu'en 1750. Auparavant, il était huissier. A ce titre, il accompagnait fréquemment le notaire Hyacinthe Pressé, de Trois-Rivières, dans ses voyages d'affaires. Le 1er mars 1746, Pressé et Rigault étaient allés à Sorel par affaires. Avant de repartir, ils s'attardèrent dans une auberge et absorbèrent une bonne quantité d'alcool. Puis, ils prirent le chemin du retour vers Trois-Rivières et s'arrêtèrent au Chenail du Moine pour souper. Nos deux compères se disputèrent et refusèrent de retourner à Trois-Rivières dans la même cariole. Rigault se fit reconduire par un nommé Joseph Hus.

Les deux carioles se suivaient, se dépassaient et les deux voyageurs continuaient à s'injurier. La conversation s'envenima, au point qu'ils s'arrêtèrent l'un et l'autre. Pressé descendit de la cariole, l'épée à la main, pour lui faire peur. Son état d'ébriété avancé lui fit perdre l'équilibre. Rigault vit venir l'épée et, pour se protéger, la fit dévier. L'épée atteignit Joseph Hus au ventre. Le coup d'épée ne fut pas plus douloureux qu'il ne faut. Cet incident leur remplaça quelque peu les idées, et chacun reprit sa route.

A quelque distance de là, Joseph Hus sentit une fraîcheur au travers de ses vêtements. C'était le sang qui s'échappait de sa blessure et qui gela sur son corps et dans ses vêtements. Ils s'arrêtèrent à une maison pour constater l'ampleur de la blessure. C'était une hémorragie. Le pauvre Joseph Hus commença bientôt à ressentir des douleurs atroces au ventre. Il se plaignait en disant: "*Ah Mon Dieu, mon cher cousin, mes chers amis, je n'en puis plus, je suis mort*". Il disait vrai, le pauvre, car il mourut le soir même.

Le notaire Pressé poursuivit en pleurant son voyage jusqu'à Yamaska, où il avait l'habitude de loger. Pris de panique durant la nuit, il se sauva et alla se cacher dans la cave d'une maison voisine. Au matin, il fut quand même retrouvé et on le conduisit en prison.

Le procès eut lieu et chacun reçut sa sentence: le notaire Pressé fut condamné à être *“pendu et étranglé jusqu'à ce que mort s'en suive à une potence”*. Pour sa part, Rigault fut condamné à assister au supplice de Pressé et ensuite à être banni du territoire.

L'un et l'autre en appelèrent de ce jugement. Pressé fut plutôt condamné à servir à perpétuité de forçat sur les galères du Roi, et Rigault fut acquitté.

LA PETITE ROSALIE

Le dernier seigneur Petit-Bruno et sa femme sont décédés très jeunes, ne laissant pour héritier qu'une petite fille de quatre ans, Rosalie. Son oncle Joseph Lafrenière fut nommé son tuteur et administra la Seigneurie de Maskinongé à sa place. Dès qu'elle fut en âge de le faire, elle exerça cette fonction de seigneuresse et procéda à la concession de la plupart des terres du Pied-de-la-Côte, dans sa partie est. En 1773, elle favorisa l'établissement d'une nouvelle chapelle-presbytère dans le Pied-de-la-Côte, à l'endroit où fut érigée la première église de pierre, en 1783.

En 1771, elle épousa Pierre Fromenteau, de St-Cuthbert, où elle alla demeurer avec son époux. En 1774, elle vendit sa Seigneurie de Maskinongé à James Cuthbert, de Berthier. Ce fut la fin de la dynastie des Petit-Bruno à Maskinongé. Seuls quelques cousins avaient encore des parts, mais étant très minoritaires, ils n'étaient considérés que comme des co-seigneurs. C'est James Cuthbert qui portait le titre de seigneur principal et qui administrait la seigneurie.

LE PREMIER MANOIR DES PETIT-BRUNO

A son arrivée à Maskinongé, Joseph Petit-Bruno se choisit un endroit qui lui plaisait pour y localiser son domaine. Il se réserva un terrain relativement restreint, si l'on considère qu'une grande partie de celui-ci était sujet aux inondations. Il choisit le côté nord-est de la rivière Maskinongé, près de son embouchure.

Nous n'avons pas de données précises sur le manoir lui-même. Comme on l'a vu précédemment, ses fils se sont établis de l'autre côté de la rivière Maskinongé. Après le décès du seigneur, Madeleine Chesnay continua à vivre dans le manoir. Elle avait peu de biens. Parmi les meubles

qui s'y trouvaient en 1730, mentionnons: *une crémaillère, une paire de chenets de fer, un trépied de fer, une mauvaise poele, un mauvais gril, une tourtière avec son couvercle, une table de pin, une marmite, une passoire de cuivre jaune, une broche de fer à rôtir, un chandelier de cuivre jaune, une scie de travers, une casserole de cuivre rouge, une vieille chaudière de cuivre rouge, une chaudière d'étain commun, un soc, une chaîne de fer, un lit de plume avec son traversin, couvert de toile avec deux draps et une couverture de laine.*

Au moment du décès de Madeleine Chesnay, veuve du seigneur Petit-Bruno, le manoir n'était pas en très bon état. Au cours des années qui suivirent, il fut sans doute laissé à l'abandon, puis démoli. Il était situé non loin de l'endroit où passe l'autoroute 40.

LE DEUXIEME MANOIR DES PETIT-BRUNO

Joseph Petit-Bruno, fils ne pouvait espérer devenir seigneur qu'après la mort de son père. Lorsque son père s'est établi à Maskinongé, en 1700, il était lui-même en âge de fonder un foyer. Il reçut une terre en concession, au bas de la rivière, du côté sud-ouest et s'y construisit une maison. Il devint seigneur après la décès de son père, et alors, sa maison devint le "*Manoir Seigneurial*".

Cette maison était déjà considérée comme une vieille maison en 1730. Elle mesurait 30 pieds de longueur par 20 pieds de largeur, était faite de pieux debout, couverte en planches, avec planchers haut et bas. Elle avait une cheminée de terre avec une masse de pierre double et une ferrure. Les autres bâtiments n'étaient pas en meilleur état. En 1747, la maison était dans un état encore plus pitoyable: elle n'avait pas de vitres.

Le notaire Rigault et Agathe Sicard continuèrent à demeurer à cet endroit, même après le décès du fils de cette dernière, Joseph Petit-Bruno, le troisième seigneur de ce nom. Rosalie Petit-Bruno vendit sa seigneurie en 1774, mais le notaire Rigault n'est décédé qu'en 1778.

De nos jours, il ne reste plus aucun vestige de ce manoir. Il était, lui aussi, situé non loin de l'endroit où l'autoroute 40 traverse la rivière, mais du côté sud-ouest. Son emplacement précis n'est pas encore connu d'une façon certaine.

UNE DEVOTION ENVERS SAINT JOSEPH

Depuis des temps immémoriaux, la fête de saint Joseph est célébrée avec grandeur à Maskinongé. On peut se demander d'où vient cette tradition. Le premier seigneur Petit-Bruno avait une dévotion bien particulière envers saint Joseph. C'est lui qui le choisit comme saint patron pour Maskinongé.

En 1705, il donna une première terre, du côté nord-est de la rivière Maskinongé, pour la construction d'une chapelle-presbytère. Le site étant devenu incommode, il concéda en 1718 une nouvelle terre à cette même fin, mais du côté sud-ouest de la rivière. Ce site fut conservé jusqu'en 1773. Bien qu'il n'y demeure aucun vestige, c'est un site très important à Maskinongé, puisque c'est à cet endroit qu'ont été inhumés les seigneurs Petit-Bruno, Sicard de Carufel et Ducheny.

Toute sa vie, Joseph Petit-Bruno se distingua comme excellent citoyen et fervent chrétien. Les Ursulines des Trois-Rivières le tenaient en haute estime, tant à cause de ses vertus que de son zèle à promouvoir la colonisation. Sa fille aînée, Marie-Madeleine, entra dans cette communauté le 23 juin 1703 et y vécut comme une sainte.

Habituellement, parmi les clauses des contrats de concession, les seigneurs inscrivaient diverses charges onéreuses, telles que des sommes d'argent à lui verser annuellement, des denrées agricoles à lui apporter. Pour sa part, le seigneur Petit-Bruno n'exigea dans plusieurs cas qu'un bouquet de fleurs que le censitaire devait aller déposer à l'église, à la fête de saint Joseph. Comme on sait, la fête de saint Joseph est le 19 mars. On s'imagine difficilement comment on pouvait se procurer un bouquet de fleurs, à pareille date, à cette époque. Ce n'était pas une obligation facile à remplir.

Revenant à la célébration de la fête de saint Joseph à Maskinongé, nous aimerions rappeler celle que l'on fit en 1780, dans la chapelle-presbytère du Pied-de-la-Côte. Le curé Pétrimoulx avait invité les paroissiens des autres paroisses qu'il desservait (Yamachiche et Louiseville) à venir célébrer la saint Joseph à Maskinongé. Les gens vinrent en grand nombre. Il ne restait pratiquement plus personne à Yamachiche. Pendant la cérémonie, il y eut un orage électrique qui mit le feu à l'église d'Yamachiche. Lorsque les paroissiens d'Yamachiche retournèrent chez eux, ils trouvèrent leur église en cendres.

Seigneurie de Carufel

~ son histoire

~ ses seigneurs

LES SEIGNEURS DE CARUFEL

1705-1743: Jean Sicard de Carufel, marié à Geneviève Ratté

1743-1744: Jean Sicard de Carufel, fils, marié à Angélique Baron-Lupien

1744-1760: Jean-François Baril-Ducheny, marié à Geneviève Sicard de Carufel

1760-1785: Pierre Bary-Ducheny, marié à Marie-Anne Ayotte

1785-1794: Louis-André Ducheny, marié à Charlotte Dupuis

1794-1842: Louis-André Ducheny, marié à M.-Josephite Missinakok8é

1842-1854: François Boucher, marié à Julie Olivier

LES GRANDES LIGNES DE L'HISTOIRE DE LA SEIGNEURIE DE CARUFEL

Jean Sicard de Carufel était établi à Maskinongé depuis 1700. Il comptait parmi les tout premiers censitaires de la Seigneurie de Maskinongé. Sans doute pour le remercier des services qu'il avait rendus à la colonie comme militaire, le gouverneur Rigaud de Vaudreuil lui concéda en 1705 une seigneurie en arrière de celle de Maskinongé. Cette seigneurie fut désignée sous le nom de Seigneurie de Carufel et est en grande partie comprise dans l'actuelle paroisse de St-Justin.

La population de Maskinongé n'augmentait que très lentement. Aussi, Jean Sicard de Carufel ne put trouver personne pour fonder un établissement dans sa seigneurie et continua à demeurer au même endroit, dans la Seigneurie de Maskinongé.

Cependant, en 1741, le gouvernement de l'époque décida de faire observer les lois relatives aux seigneuries. A cet effet, il révoqua, en mai 1741, vingt seigneuries pour défaut d'accomplissement des conditions requises. Ayant eu vent de cette menace, Jean Sicard de Carufel concéda en avril 1741 quelques terres à des membres de sa famille. Cette habile manoeuvre lui évita la perte de sa seigneurie. Après sa mort, en 1743, son fils aîné, Jean Sicard de Carufel, le deuxième de ce nom, lui succéda comme seigneur, mais, dès 1745, vendit ses droits à son beau-frère, Jean-François Baril-Ducheny.

Vers la même époque, la partie de la Seigneurie de Carufel qui s'étendait du côté nord-est de la Rivière Maskinongé fut vendue au seigneur de Lanaudière et fut par la suite désignée sous le nom de Fief Marie-Anne (rang Crête-de-Coq). Un peu plus tard, une autre partie de cette même seigneurie, située dans le rang du Pied-de-la-Côte, en fut détachée, au profit du seigneur de Maskinongé et fut désormais administrée avec les terres de cette dernière seigneurie.

Jean-François Baril-Ducheny concéda un certain nombre de terres, mais, appelé à la guerre de la Conquête, il y laissa sa vie. Il avait toujours demeuré à Maskinongé.

Son fils Pierre Bary-Ducheny, qui devint le nouveau seigneur, vint s'établir dans la Seigneurie de Carufel. Il comptait sur son propre fils pour terminer l'essor qu'il avait donné à la colonisation de sa seigneurie.

Malheureusement, ce fils est décédé subitement, à l'âge de 15 ans. Cet évènement le désintéressa de l'administration de sa seigneurie et l'amena à la vendre à son frère Louis-André Ducheny. Celui-ci termina l'oeuvre de colonisation entreprise par son frère.

Vers 1790, la plupart des terres de ce territoire, qui est devenu par la suite la paroisse de St-Justin, avaient été concédées. Néanmoins, Louis-André Ducheny continua à demeurer à Maskinongé, où, à l'époque où il n'était qu'un simple citoyen, il s'était fait construire une maison aux dimensions plus que respectables. Il mourut à cet endroit, en 1794. Ses enfants étant encore mineurs, l'administration de la seigneurie fut temporairement confiée à Amable Sicard.

Devenu majeur en 1805, le fils aîné du défunt, qui portait le même nom que son père, reprit le contrôle de la seigneurie. Il vint s'y établir et, quoique personnage cultivé, il ne put empêcher une demi-faillite personnelle, en 1842, au cours de laquelle la Seigneurie de Carufel fut vendue par le Shérif. Un riche marchand de Maskinongé, François Boucher, s'en porta acquéreur et fut le dernier à porter le titre de Seigneur de Carufel. Ses descendants ont conservé des droits dans cette seigneurie jusque vers 1940.

LA PROGRESSION DES ETABLISSEMENTS DANS LA SEIGNEURIE DE CARUFEL

L'Aveu et Dénombrement que le seigneur Jean Sicard de Carufel, père a dû faire en 1723 pour sa seigneurie nous apprend que pour satisfaire à l'une des conditions essentielles pour la possession d'une seigneurie, à savoir y tenir feu et lieu, il s'était réservé un espace de terrain relativement considérable. Il décrit ce domaine comme ayant "*8 arpents de front sur toute la profondeur du dit fief (Carufel), et situé sur le bord de la rivière Maskinongé, du côté du sud-ouest, à la distance d'environ un quart de lieue de la profondeur du fief de Maskinongé*". On y retrouvait une maison de 16 pieds carrés entourée de pieux et environ trois arpents de terre labourable. Comme il l'avoue dans ce document, il ne faisait que commencer à établir ce domaine et il n'y avait encore aucun habitant.

Cette description trop vague de ce domaine ne nous permet pas de le localiser d'une façon précise. Toutefois, il y a tout lieu de croire que la partie de ce domaine qui était située près de la rivière Maskinongé se trouvait en dehors de sa seigneurie, soit dans le fief St-Jean. Cette er-

reur probable de sa part serait due à des arpentages imprécis et serait à l'origine des difficultés qu'il a eues avec les Ursulines des Trois-Rivières, propriétaires de ce fief St-Jean.

La faible population que l'on retrouvait à l'époque dans la région de Maskinongé ne lui permit pas de trouver de colons pour venir s'établir dans sa seigneurie. En 1741, il risquait de la perdre, s'il ne commençait pas immédiatement son développement. Pour éviter ce problème, il concéda à des membres de sa famille les premières terres, dans la concession du Ruisseau-des-Aulnes et dans le Pied-de-la-Côte, aux environs immédiats du ruisseau de l'Ormière. Il fallut alors que ces personnes y fissent un peu de défrichement pour pouvoir prouver que la seigneurie se développait.

Jean Sicard de Carufel, fils, qui succéda à son père à titre de seigneur de Carufel, ne fit aucune nouvelle concession dans l'année durant laquelle il porta le titre de seigneur.

Son beau-frère, Jean-François Baril-Ducheny, le troisième seigneur, amorça réellement l'établissement des familles. Dès qu'il fut en possession de sa seigneurie, Jean-François Baril-Ducheny s'empessa de réserver trois terres pour ses trois enfants, immédiatement au nord de celles qui avaient été concédées par son beau-père. Durant les années qui suivirent, il ne tint pas compte de cette réserve et concéda de nouveau deux de ces terres.

C'est précisément sur ces deux terres que, selon toute vraisemblance, les premières maisons soient apparues sur le territoire de l'actuelle paroisse de St-Justin. Ces terres sont situées dans la concession du Ruisseau-des-Aulnes. L'une d'elles s'étend de part et d'autre de la route du Bois-Blanc et l'autre se trouve immédiatement au sud de la précédente. Un nommé Joseph Lemay s'établit sur la première de celles-ci et se construisit une maison, entre 1752 et 1755. En 1756, il revendit sa terre au seigneur Jean-François Baril-Ducheny. On mentionne dans l'acte notarié qu'il y avait sur cette terre 25 arpents de terre en valeur, une maison, une grange et autres bâtiments.

Au cours de la même année, les terres réservées aux trois enfants du seigneur furent localisées définitivement. Celle qu'il venait d'acheter de Joseph Lemay fut assignée au fils aîné, Pierre Bary-Ducheny. Il vint d'ailleurs s'y fixer en 1760. Cette maison devint le manoir seigneurial de Carufel.

Parmi les premières familles établies dans le Ruisseau-des-Aulnes, à la même époque, mentionnons: Jean-Baptiste Landron (c.1752), François Sylvestre (1756), Antoine Plante (1756) et Michel Houle (1757).

A la même époque, le seigneur Jean-François Baril-Ducheny concéda quelques terres au Pied-de-la-Côte, dans les environs du ruisseau de l'Ormière. Cette section du Pied-de-la-Côte faisait partie de la Seigneurie de Carufel.

Une fois bien établi dans son manoir seigneurial, le seigneur Pierre Bary-Ducheny concéda des terres en grande quantité pour de nouvelles familles qui venaient s'établir dans la Seigneurie de Carufel. Ce fut d'abord les terres du nord-est de l'Ormière (1762), puis celles du sud-ouest de l'Ormière (1766-1770), celles du nord-est du Bois-Blanc (1770), celles du Trompe-Souris, du sud-ouest du Bois-Blanc et du Petit-Bois-Blanc (1770-1785).

C'est durant cette période que l'on remarque l'arrivée de plusieurs familles dont les descendants composent la plus grande partie de la population actuelle de St-Justin:

- Fleury: 1760
- Francoeur: 1761
- Philibert: 1761
- Vermette: 1764
- Clément: 1766
- Bastien: 1766
- Villeneuve: 1770
- Lafrenière: 1770
- Thibodeau: 1771
- Gaboury: 1771
- Boivin: 1773
- Sicard: 1774
- Lajoie (Limousin): 1774
- Lajoie (Bareil): 1775
- Marchand: 1778
- Lemire: 1778
- Brissette: 1780
- Plante: 1782
- Morin: 1782
- Ladouceur: 1782
- Gagnon: 1782
- Dauphinais: 1784

Son frère, Louis-André Ducheny, père, qui lui succéda comme seigneur, ne put que concéder les quelques dernières terres cultivables qui n'avaient pas encore été concédées: haut du Trompe-Souris, haut de l'Ormière et haut du sud-ouest du Bois-Blanc. Toutefois, il avait concédé, vers 1766-1770, les terres de l'arrière-fief Hertel de Rouville qui était devenu sa propriété.

Finalement, son fils Louis-André Ducheny, fils lui succéda en 1794 et vint s'établir dans la Seigneurie de Carufel en 1805. Il concéda le reste des terres, c'est-à-dire les terres à bois telles qu'on les retrouve encore de nos jours. Il fit même plus: il s'imagina et soutint que la ligne qui séparait sa seigneurie de la Seigneurie de Lanaudière devait être parallèle à la ligne qui la séparait de la Seigneurie de Maskinongé. En conséquence, il concéda des terres qui, en réalité, faisaient partie de la Seigneurie de Lanaudière. Toussaint Pothier, le seigneur de Lanaudière, lui intenta un procès. Louis-André Ducheny alla d'appel en appel jusqu'au plus haut tribunal. Cet entêtement lui coûta sa seigneurie. Celle-ci fut vendue par le shérif en 1842 et c'est le riche marchand François Boucher qui s'en porta acquéreur. Une fois les procès terminés, on fit arpenter cette ligne seigneuriale et on plaça de grosses bornes de pierre pour la délimiter à tout jamais. Ces bornes existent encore de nos jours et portent les inscriptions de Seigneurie de Lanaudière et Seigneurie de Carufel.

En suivant cette progression, on pourrait s'imaginer que le bois reculait petit à petit, à partir du noyau de peuplement, soit l'Ormière, un peu comme une clairière qui s'agrandissait. Les choses se passèrent bien différemment. Le défrichement était une tâche bien ardue et, par conséquent, ne se faisait que progressivement. La majorité des terres cultivables furent concédées entre 1760 et 1785, soit à peine en 25 ans. Pour sa part, le défrichement n'allait pas aussi rapidement. En consultant les actes notariés qui concernent les terres, on a une bonne idée de la progression du défrichement de chacune d'elles. De très lent qu'il était au début, il s'accéléra à partir de 1800, alors qu'il était environ à moitié complété. On pourrait dire, sans risque d'erreur grave, que le territoire de St-Justin, du point de vue du défrichement, avait vers 1850 à peu près le même aspect que de nos jours. Par contre, lorsqu'on allait et venait dans l'un ou l'autre des rangs, vers 1785, on avait sous les yeux le même paysage que celui qu'on retrouve encore de nos jours au Côteau d'Ormes, soit un espace de quelques arpents de profondeur défriché de chaque côté du chemin, avec ici et là des terres entièrement défrichées et d'autres entièrement en bois debout.

LES SICARD DE CARUFEL EN FRANCE

La famille Sicard est une ancienne famille noble, originaire de la ville de Castres, au Languedoc (sud de la France). Quoique le premier Sicard ne soit arrivé au Canada que vers 1685, nous connaissons les origines de cette famille jusqu'à l'époque des années 1500.

- 1- Domange Sicard –
Castres, Languedoc, 1510
- 2- Raymond Sicard – Catherine de Salhayret
Castres, Languedoc, 1540
- 3- Jean Sicard de Carufel – Anne de St-Maurice
Castres, Languedoc, 18 juin 1589
- 4- Jean Sicard de Carufel – Marthe de St-Paul
Castres, Languedoc, 16 janvier 1630
- 5- Pierre Sicard de Carufel – Marie De Fargues
Castres, Languedoc, 5 décembre 1663
- 6- Jean Sicard de Carufel – Geneviève Ratté
Premier Sicard au Canada.

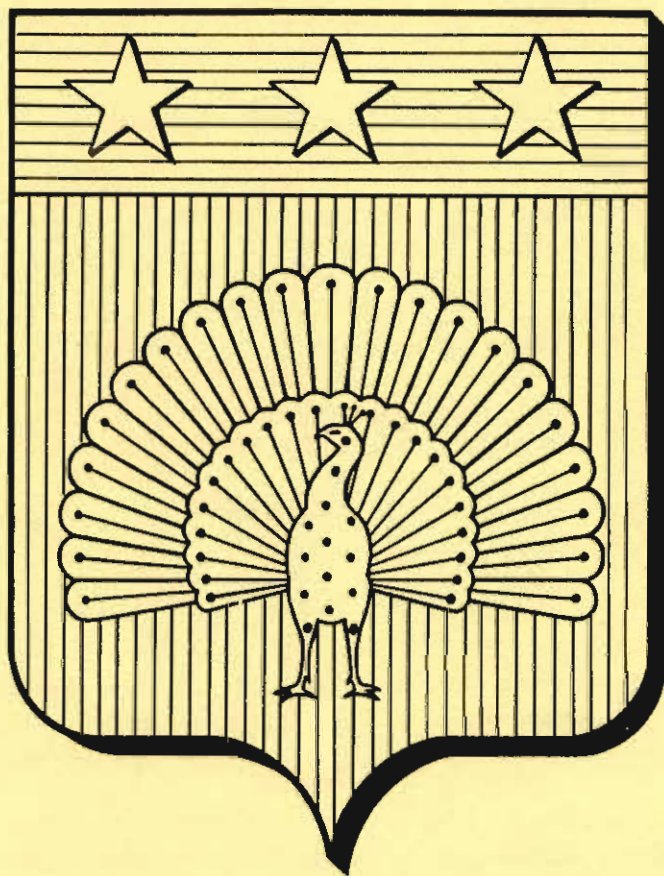
Cette famille possédait un fief qui s'appelait "*Carufel*", dans cette province du Languedoc. Elle était dans le pays des Albigeois et, à ce titre, faisait partie du groupe des protestants. Par deux fois, en 1615 et en 1621, les "*religionnaires*" mirent le feu à ses propriétés et dévastèrent son fief de Carufel.

Des ordonnances de 1664 et 1667 obligeaient à la révision des titres de noblesse. En conséquence, les Sicard comparurent devant le tribunal de Montpellier qui, le 5 septembre 1669, confirma leur noblesse et leurs armoiries.

Le père du premier ancêtre au Canada, Pierre Sicard de Carufel, était avocat au parlement du Languedoc. Il avait épousé, en 1663, Marie de Fargues, fille de Jacques de Fargues, seigneur de Farguettes. Leur fils Jean, qui vint au Canada, est né en 1666 et prit le nom de Sieur de Farguettes, en souvenir de son grand-père maternel. Seul un des fils de la famille était héritier du Fief Carufel et, par conséquent, pouvait porter le nom de Sicard de Carufel.

Jean Sicard de Carufel était fier de son origine noble. En venant au Canada, il avait pris le soin d'apporter avec lui tous ses papiers de famille qui établissaient la lignée de ses ancêtres jusqu'au plus lointain connu, Domange Sicard, qui vécut dans les années 1490-1550.

ARMOIRIES DES SICARD DE CARUFEL



“DE GUEULES, AU PAON ROUANT D'OR, AU CHEF
COUSU D'AZUR CHARGE DE TROIS ETOILES D'ARGENT”.

La devise elle-même nous indique les couleurs de l'écu: la partie centrale, la première décrite, est de couleur *rouge* (de gueules), représentée ici par des traits verticaux; le paon, étant de couleur *or*, est représenté par des points; la partie supérieure de l'écu, le chef, est de couleur *bleu azur*, représentée par des traits horizontaux; la couleur *argent* des étoiles est représentée par l'absence de tout symbole.

JEAN SICARD DE CARUFEL

Jean Sicard, Sieur de Farguettes, n'était donc pas l'héritier du Fief Carufel au Languedoc. Il décida de venir s'établir au Canada, en 1685, à titre de sergent dans l'armée de l'époque.

Son principal fait d'armes est la lutte à laquelle il participa contre les Iroquois de l'Etat de New-York. Cet affrontement eut lieu en 1687. Les Iroquois étaient poussés par les Anglais de New-York pour attaquer les Français de la vallée du St-Laurent. Pour en finir avec cette tribu iroquoise, les Tsonnontouans, l'armée fit une longue promenade à travers l'état de New-York, incendiant toutes les bourgades de cette tribu et détruisant ses récoltes.

Le régiment duquel Jean Sicard faisait partie fut finalement démobilisé. Il en profita pour s'établir. Il dut d'abord se convertir au catholicisme, puis il épousa à l'Île d'Orléans, en 1694, Geneviève Ratté. Il demeura pendant quelques années à l'Île d'Orléans et, en 1700, sans doute sollicité par le Seigneur Joseph Petit-Bruno, il vint s'établir à Maskinongé. Il compte parmi les premières familles à venir s'établir dans notre région, sinon la première, après les Petit-Bruno. Sa terre était située du côté nord-est de la rivière Maskinongé, immédiatement au nord du domaine du Seigneur Petit-Bruno, soit à peu près à l'endroit où passe l'actuelle autoroute 40.

Le 21 avril 1705, il reçut en concession la Seigneurie de Carufel. Il ne put la développer pour la peine, étant donné que la population de Maskinongé même n'augmentait que très peu. Il évita de perdre sa seigneurie, en 1741, en concédant à des membres de sa famille les premières terres. Ces terres sont situées dans la concession du Ruisseau-des-Aulnes. Il est décédé en août 1743. Son fils aîné, qui s'appelait lui aussi Jean Sicard, lui succéda comme seigneur de Carufel. Toutefois, ce fils avait sans doute médité depuis longtemps de se défaire de cette seigneurie, à la première occasion. C'est ce qu'il fit effectivement, peu de temps après le décès de son père. Il se contenta par la suite de vivre comme agriculteur et, pour toute importance et renommée, d'exercer la charge de capitaine de milice. Ce fut la fin de la carrière des Sicard de Carufel comme seigneurs.

Le Seigneur Jean Sicard de Carufel jouissait de la considération de ses concitoyens. En l'absence de notaire, on avait recours à lui pour rédiger les documents importants, en particulier les contrats de mariage.

LES BIENS DE JEAN SICARD DE CARUFEL

Jean Sicard de Carufel a vécu à une époque tellement lointaine que l'on a de la difficulté à se représenter ce à quoi pouvait ressembler sa propriété et ses biens. Reportons-nous quelques jours après son décès. C'était l'encan de ses biens. Le document que nous a laissé le notaire Antoine Puypéroux De LaFosse, du Chenail du Nord, le 12 août 1743, nous renseigne non seulement sur ce qu'il possédait, mais nous fait revivre cet encan. Il s'y trouvait la presque totalité des gens de Maskinongé. Seuls les effets mobiliers (animaux, meubles et ustensiles) étaient vendus. Parmi les principaux acheteurs, notons:

Jean Sicard, le fils aîné:

- *une marmitte*
- *une cuillère à pot*
- *un lit couvert en toile du pays*
- *une couverture verte*
- *une terrière*

Joseph Sicard de Carufel:

- *une vieille couverture de Bordeaux*
- *une vieille couverture de Montpellier*
- *4 fers à cheval*
- *une vieille bride*

Louis Sicard Desrives:

- *une crémaillère*
- *un vieux soc*
- *une grande vrille*
- *une vieille pioche*
- *une peau de vache*

François Sicard de Lavaute:

- *un gril*
- *une vieille aculoire à cheval*
- *une dossière à cheval avec les porte faits*

Jean-François Baril-Ducheny:

- *une taure d'un an*
- *un cochon d'un an*
- *2 autres cochons*
- *une tourtière*
- *des livres*

Pour sa part, le notaire Antoine Puypéroux De LaFosse ne fut intéressé que par la perruque de Jean Sicard de Carufel.

LA DESCENDANCE DE JEAN SICARD DE CARUFEL

Bien que depuis 1744, elle n'avait plus le privilège de porter le titre de Seigneur de Carufel, la famille Sicard de Carufel conserva, comparativement à la famille Petit-Bruno, un niveau social très acceptable.

C'était d'abord une famille de petite noblesse. L'ancêtre Jean portait le titre d'Ecuyer, titre qui, sous le régime français, avait une certaine importance et dénotait une certaine noblesse d'origine. C'est pourquoi, comme il était d'usage dans les familles de ce niveau, chacun des garçons de la deuxième génération prit volontairement un nom bien distinct. Il ne s'agit pas ici de surnoms imposés par l'usage, par défauts physiques ou moraux, ni de surnoms donnés pour différencier les individus trop nombreux, mais bien d'un titre que les gens de cette qualité ajoutaient à leur nom.

Le fils aîné, Jean, aurait pu prendre le nom de Sicard de Carufel, mais comme il ne conserva pas la seigneurie de Carufel et qu'alors ce nom n'avait plus de signification, il utilisa surtout le nom de Sicard et, à la longue, ses descendants se limitèrent à ce simple nom.

Le second fils, Joseph, utilisa le titre de Carufel. C'est, à quelques exceptions près, l'ancêtre des Carufel et, depuis quelques décennies, des De Carufel, qui est une utilisation nouvelle du nom plus ou moins justifiée.

Le troisième fils, Louis, prit le nom des Desrives et alla se fixer à Louiseville. Ce nom ne semble plus être utilisé de nos jours.

Enfin, le quatrième fils, François, choisit le nom de Lavaute. Sa descendance migra peu à peu du côté de Ste-Ursule. On y trouve encore de nos jours de nombreux descendants qui portent le nom de Lavaute.

Mentionnons, en terminant, qu'il existe une certaine confusion à l'égard des seigneurs de Carufel. Nos contemporains se souviennent très bien d'un nommé Adélarde Carufel qui percevait encore des rentes seigneuriales dans les années 1920-1930 et croient que ce personnage tenait ses droits à cet égard directement du seigneur Jean Sicard de Carufel. Or, il n'en est rien, car ce Carufel est en réalité l'arrière petit-fils d'Eustache Sicard de Carufel qui avait épousé M.-Claire Boucher, la fille de François Boucher, dernier seigneur de Carufel. C'est par l'entremise de ce seigneur Boucher qu'il détenait ses droits dans la seigneurie, ~~de~~

LES FAMILLES SICARD, CARUFEL ET DE CARUFEL VIVANT ACTUELLEMENT A ST-JUSTIN

Des familles Sicard demeurant actuellement à St-Justin, on distingue deux groupes qui, toutefois, descendent tous les deux de Jean Sicard, fils, époux d'Angélique Lupien-Baron, celui-là même qui se désintéressa de la Seigneurie de Carufel. Ce Jean Sicard a eu plusieurs enfants, dont deux sont venus s'établir dans le Nord-Est de l'Ormière.

Le premier, Amable Sicard, dont il sera question dans l'histoire des seigneurs Ducheny, a vécu à cet endroit à partir de 1769. Sa descendance actuelle est très restreinte: elle se limite pratiquement à la famille de M. Arthur Sicard, époux d'Albina Lajoie, père de Rollande (Mme Germain Brissette).

Le deuxième, Jean Sicard, troisième de ce nom, est venu s'établir au Nord-Est de l'Ormière en 1774, sur une terre qui est aujourd'hui la propriété de M. Paul Brissette. Fait à noter: ces deux frères Sicard étaient mariés à des demoiselles Marchand, filles de Pierre Marchand, maître-marteleur aux Forges du St-Maurice. Parmi les descendants de ce Jean, mentionnons la famille de M. Charles-Edouard Sicard, époux de Clémence Philibert, père d'Huguette Sicard (Mme Jean-Paul Bastien).

Les familles Carufel et De Carufel se distinguent elles aussi en deux groupes, mais toutes descendantes de Joseph Carufel, fils du Seigneur Jean Sicard de Carufel. Le premier, qui comprend les familles de M. Arthur Carufel, époux de Florentine Vermette et de M. Walter De Carufel, époux d'Eugénie Plante, descend du fils et du petit-fils de ce Joseph Carufel. Ceux-ci portaient également le nom de Joseph. Le premier est mort à la guerre de la Conquête (bataille de Ste-Foy) en 1760. Le deuxième est venu s'établir à St-Justin en 1795, au Sud-Ouest de l'Ormière, sur une terre qui est aujourd'hui la propriété de M. Germain Gagnon (autrefois Arthur Ph. Gagnon).

L'autre groupe de familles Carufel, surtout représenté par la famille de M. Elzéar Carufel, descend d'un autre Jean Carufel, fils de Joseph et petit-fils du Seigneur Jean Sicard de Carufel. Cette famille n'est à St-Justin que depuis les années 1890. Auparavant, elle était au Pied-de-la-Côte et faisait partie d'un groupe d'excellentes familles qui étaient établies entre le Village des Lebrun et la maison Doucet. Sont également de ce groupe les familles d'Adélard (Menon) Carufel et d'Adélard (Pitou) Carufel, toutes deux maintenant disparues de St-Justin.

LES SEIGNEURS DUCHENY, VERITABLES FONDATEURS DE ST-JUSTIN

Les monographies paroissiales qui ont été écrites il y a un certain nombre d'années font surtout état du côté religieux des paroisses. Tout est centré sur cet aspect, au point que très souvent, la structure même de l'ouvrage reflète la succession des titulaires de la cure de la paroisse. Alors, on associe très facilement la notion de fondation de la paroisse à l'arrivée du premier curé.

Dans le cas de St-Justin, la monographie paroissiale "*Saint-Justin, foyer de Sérénité rurale*" attribue ce mérite à Joseph Morin. En réalité, ce personnage fut l'artisan de l'autonomie que la Seigneurie de Carufel a obtenue en 1858, tant sur le plan religieux que sur le plan municipal.

Par contre, si l'on considère le personnage qui a pu susciter les premiers défrichements, favoriser la venue des premières familles, voir au développement de l'aspect économique du territoire concerné, on ne saurait nier le rôle que les seigneurs Ducheny ont joué à cet égard et alors, il devient évident qu'on doit leur attribuer le véritable titre de fondateurs de St-Justin.

Quatre représentants de la famille Ducheny se sont succédé à titre de seigneurs de Carufel: Jean-François, ses fils Pierre et Louis-André et son petit-fils Louis-André. Le premier a pris la seigneurie dans un état à peu près identique à celui dans lequel elle était au moment de sa concession, en 1705; le dernier l'a laissée à l'état de maturité.

JEAN-FRANCOIS BARIL-DUCHENY, SEIGNEUR ET MILITAIRE

Dès qu'il fut en possession de la Seigneurie de Carufel, soit en 1744, Jean-François Baril-Ducheny engagea un ouvrier pour se faire construire une petite maison de 18 pieds par 25 pieds, pour lui servir de "*maison seigneuriale*". Le marché, n'ayant pu être respecté tel que prévu, fut l'objet d'un procès.

A partir des années 1750, il amorça véritablement la colonisation de la Seigneurie de Carufel. Il vit à l'établissement des premières familles dans le Ruisseau-des-Aulnes, le bas du Nord-Est de l'Ormière et la région immédiate du ruisseau de l'Ormière, dans le Pied-de-la-Côte. Il demeurait sur le bord de la rivière Maskinongé, du côté nord-est.

Comme beaucoup de ses concitoyens, il fut appelé à la guerre en 1759-1760. Il fut tué sur le champ de bataille en 1760. Pendant de nombreuses années, sa veuve, Geneviève Sicard, poursuivit en compagnie de son fils aîné, Pierre Bary-Ducheny, le développement de la seigneurie. Elle est décédée au début des années 1780.

JEAN-FRANCOIS BARIL-DUCHENY,
ACCUSE DE MEURTRE

Avant d'être seigneur de Carufel, Jean-François Baril-Ducheny était marchand à Maskinongé. On ne possède pas de données précises qui nous permettraient d'affirmer qu'il tenait un magasin comme tel. Toutefois, il est certain qu'il faisait du commerce sous une certaine forme et qu'il allait s'approvisionner en marchandises jusqu'à Québec. Pour ce faire, il utilisait une grande embarcation.

Au cours d'un voyage qu'il fit à Québec pour s'approvisionner en marchandises, il lui arriva une mésaventure qui lui créa de sérieux embêtements.

C'était un soir d'octobre de l'année 1739. Il avait amarré sa chaloupe à un quai, à Québec, en face de la maison dans laquelle il logeait. C'était une maison à deux étages, avec balcon au deuxième. Il s'était retiré dans sa chambre pour se coucher, et, comme il le déclara plus tard, *"s'estant mis nud jambe, il passa sur la gallerie qui est au second étage pour se soulager de quelques besoins"*. C'est alors qu'il vit des matelots ivres en train d'essayer de mettre son canot à l'eau. Comme il y avait laissé ses marchandises pour pouvoir repartir dès le lendemain matin et qu'il craignait de se les faire voler, il cria aux matelots, de l'endroit où il était, de ne pas toucher à son canot. Les matelots lui répondirent, en jurant, qu'ils prendraient son canot malgré lui.

Il décida alors de descendre de sa chambre pour les en empêcher. Le temps de s'habiller, les matelots étaient venus lui faire face. A peine avait-il ouvert sa porte de chambre que les matelots, dont deux étaient au milieu de l'escalier menant à la chambre, et les autres, encore au pied de cet escalier, lui lançaient de grosses pierres. L'un des deux qui étaient au milieu de l'escalier dit à l'autre: *"Poignarde, poignarde"*. Les autres continuaient à lancer leurs pierres, mais l'une d'elles atteignit à la tête un de ceux qui étaient au milieu de l'escalier. A la vue de cet accident, les autres se sauvèrent, laissant leur camarade dans l'escalier. Appeuré, Jean-François Baril-Ducheny s'enferma dans sa chambre. Quelques ins-

tants plus tard, il entendit les gens de la maison dire: "*Cet homme est mort*". Paniqué et craignant d'être assailli par tout l'équipage du navire d'où venaient les matelots, il se sauva.

Lorsqu'il fut pris par la police, quelques jours plus tard, cette fuite joua en sa défaveur. Il fut emprisonné durant plusieurs semaines et eut de la difficulté à se disculper de l'accusation qu'on portait sur lui, en particulier en raison de la contradiction de sa version avec celle des matelots. En effet, ceux-ci prétendaient que Ducheny était venu les rejoindre sur la grève et qu'il avait assommé l'un d'eux avec un aviron. Ducheny affirma devant la Cour, avec conviction, qu'il ne "*fréquentait pas ces sortes de gens*". Finalement, il fut acquitté en mars 1740.

PIERRE BARY-DUCHENY, QUATRIEME SEIGNEUR DE CARUFEL

Après la mort de Jean-François Baril-Ducheny, l'administration de la Seigneurie de Carufel fut assurée conjointement par Geneviève Sicard, sa veuve, et son fils aîné, Pierre Bary-Ducheny. Bien que sa mère continuât à demeurer au bas de la rivière Maskinongé, Pierre Bary-Ducheny préféra venir s'établir dans la Seigneurie de Carufel, sur une terre sur laquelle il y avait déjà une maison. Cette terre est située de part et d'autre de la route du Bois-Blanc (rue Gérin). Cette maison devint alors le manoir seigneurial. Elle était située à l'intersection du chemin du Ruisseau-des-Aulnes et de la route du Bois-Blanc, soit à proximité de la maison de Monsieur Bouchard. Il épousa en 1761 Marie-Anne Ayotte, la fille de son voisin.

De concert avec sa mère, il concéda la plus grande partie des terres de la Seigneurie de Carufel. Dès 1763, lui et sa mère voulurent donner de l'importance à leur seigneurie: ils donnèrent une terre à une fabrique dont l'existence n'avait pas été approuvée par l'autorité ecclésiastique et qui portait le nom de Fabrique de St-Jean l'Evangéliste de l'Ormière. Cette terre est celle qui était occupée au cours des dernières années par M. Guy Rochette, au Ruisseau-des-Aulnes. Les paroissiens de "*l'Ormière*" y construisirent une chapelle-presbytère, y ouvrirent un cimetière. Leur chapelle fut desservie plusieurs fois, en particulier pour des sépultures. En 1774, le projet fut annulé.

Pierre Bary-Ducheny eut quatre enfants: un garçon et trois filles. Il comptait sur ce garçon, à qui il avait donné le nom tout à fait approprié de "*Jean l'Evangéliste*", pour lui succéder à titre de Seigneur de Carufel.

Malheureusement, ce fils est décédé subitement en 1780, âgé d'à peine 16 ans. Se voyant sans héritier mâle, il vendit sa seigneurie de Carufel à son frère Louis-André Ducheny, en 1785. Néanmoins, il continua à demeurer au même endroit pendant plusieurs années.

Sa femme étant décédée vers 1789, il épousa en secondes noces, en 1790, M.-Claire Lefebvre, la fille d'un autre agriculteur du Ruisseau-des-Aulnes. En 1801, il donna sa terre et ses bâtiments à Jean-Baptiste Lemire, son futur beau-frère. Ce dernier s'engageait à vivre avec l'ancien seigneur. Comme bâtiments, il avait une maison, une grange, une étable et une autre maison de pièces sur pièces, en construction. Son ameublement était composé d'un grand poêle de fer, d'un autre poêle moyen, avec un tuyau, une paire de beaux chenets, un grand chaudron, une marmite, une tourtière de fer avec son couvercle, un plat de fer avec son couvercle, une huche, une armoire, six chaises, deux tables, un fauteuil et de quelques autres articles. Jean-Baptiste Lemire vendit la terre en 1808 et démolit l'ancien manoir.

LOUIS-ANDRÉ DUCHENY, PÈRE

Louis-André Ducheny, père demeurait au bas de la Rivière Maskinongé, probablement au même endroit que son père, Jean-François Baril-Ducheny. Il gardait avec lui sa mère, Geneviève Sicard, et sa soeur, Geneviève Ducheny.

En 1768, il se fit construire une nouvelle maison, aux dimensions imposantes pour l'époque. Elle était faite de colombage et mesurait *"40 pieds de longueur par 30 pieds de largeur, avec deux cheminées de pierre, couverte en planche et bardeau, distribuée en sept appartements, ayant portes et chassis garnis de vitres"*.

Il avait 41 ans lorsqu'il épousa, en 1778, Charlotte Dupuis qui n'en avait que 16. En 1785, il acheta de son frère Pierre Bary-Ducheny la Seigneurie de Carufel, mais continua à demeurer au bas de la rivière Maskinongé.

Il est décédé en 1794, laissant ses 7 enfants mineurs. Au cours des années qui suivirent, personne ne se donna la peine d'entretenir la maison du défunt seigneur. Aussi, en 1805, personne n'en voulait, ni pour l'acheter, ni pour la louer. Il fallut donc la démolir.

LOUIS-ANDRÉ DUCHENY, fils

Après le décès de Louis-André Ducheny, père, en 1794, on confia l'administration de la Seigneurie de Carufel à Amable Sicard, époux d'Antoinette Marchand, cousin du défunt. Ce dernier demeurait dans une vaste maison de bois lambrissée, mesurant 39 pieds par 27 pieds et située au Nord-Est de l'Ormière, sur une terre qui est de nos jours la propriété de M. Justin Alarie, soit plus précisément tout près du petit ruisseau qui traverse le chemin à cet endroit. Il voulut mettre de l'ordre dans les papiers administratifs de la Seigneurie de Carufel. A cette fin, il manda le notaire Antoine Gagnon, de la Rivière-du-Loup (Louiseville), qui vint s'établir temporairement dans sa maison pour effectuer ce travail. Cette tutelle prit fin en 1805.

MARIE MALGRE LUI

Entre-temps, le fils aîné, Louis-André Ducheny, qui n'avait qu'une quinzaine d'années au décès de son père, s'était engagé pour le commerce des fourrures dans les pays d'en haut (ouest canadien). Au cours de cet engagement, il séjourna un certain temps parmi les indiens du Lac des Deux Montagnes et, en 1803, fit plus amplement connaissance avec une indienne nommée Marie-Josephte Missinakok8é, avec laquelle il vécut pendant deux ans. Au terme de son engagement, il aurait préféré s'en départir, car il ne l'aimait pas plus qu'il ne fallait. Néanmoins, il l'amena à Maskinongé, avec l'enfant qu'elle avait eu de lui: Louis-Joseph.

Le curé de Maskinongé, Messire Ignace Vinet, était un type nerveux, mince et maladif. Il ne pouvait tolérer ce genre de "*mariage civil*" dans sa paroisse. Il se mit à solliciter et menacer Louis-André Ducheny pour qu'un mariage soit célébré sans délai, alléguant que s'il en était autrement, il "*serait damné*". La sauvagesse vit dans l'attitude du curé Vinet une occasion inespérée pour régulariser et stabiliser sa situation et se mit de la partie pour l'intimider: elle le menaça de "*le faire tuer par ses parents sauvages*", s'il ne consentait à l'épouser. Se voyant menacé tant sur le plan matériel que sur le plan spirituel, Louis-André Ducheny se résigna à l'épouser, "*préférant un mariage détestable que de souffrir des maux terribles*".

Il fit le strict minimum, avec la complicité du notaire Joseph Cadet, de St-Cuthbert, et du curé Ignace Vinet: pas de dispense, pas de parents ou amis présents au mariage, à peine les deux témoins qui étaient

nuls autres que de purs étrangers en qui l'on avait confiance. Le contrat de mariage désavantageait complètement l'indienne et n'avait que quelques lignes. Le mariage eut lieu de 23 février 1805, dans le plus grand secret. Louis-André Ducheny n'avait désormais d'autre choix que de vivre avec elle; ce qu'il fit, mais bien à contrecœur.

SON MANOIR SEIGNEURIAL A ST-JUSTIN

Son ex-tuteur, Amable Sicard, est décédé à la fin de l'année 1805, ne laissant à sa veuve que des dettes envers le seigneur. Aussi, cette dernière se vit-elle contrainte de céder sa terre et sa grande maison au seigneur Ducheny. Selon toute vraisemblance, le seigneur serait venu demeurer dans cette maison jusqu'en 1808, alors qu'il la céda à sa soeur Charlotte.

Quelques semaines après son mariage, soit en avril 1805, Louis-André Ducheny avait acheté une partie d'une terre dans la concession du Sud-Ouest de l'Ormière. Il y fit construire un manoir seigneurial à son goût. C'était une maison imposante: elle avait 22 fenêtres, dont 9 sur le devant (trois d'entre elles étaient probablement celles des lucarnes). Il vint s'établir dans ce manoir avec sa famille, dès qu'il fut terminé. Au cours des années suivantes, il acheta le reste de cette terre. Elle est située dans le Village de St-Justin et s'étend de la route du Ruisseau-des-Aulnes (rue Gérin) jusqu'à la rue Prud'homme. Des autres côtés, elle va du ruisseau de l'Ormière jusqu'au ruisseau des aulnes. C'est dans cet espace que se trouvent actuellement l'église, le presbytère, le couvent, le terrain de baseball et les autres maisons de ce secteur. Selon toute vraisemblance, le manoir seigneurial était situé en partie à la place de la maison de M. Jean-Paul Bastien et en partie dans le parterre de cette dernière maison, soit près du chemin.

En 1821, il fit rénover son manoir. A cette fin, il engagea deux menuisiers, Amable Baron-Lafrenière, époux de Madeleine Thibodeau, et Antoine Loiselle qui refirent les planchers et les plafonds, réaménagèrent les pièces. A l'extérieur, ils posèrent un lambris en déclin sur le travers, firent 22 nouveaux châssis, 9 jalousies pour le devant et 13 contrevents pour les autres fenêtres, une *"galerie couverte sur la devanture entourée en panneaux, avec un tambour ou portique au devant de la grande porte"*.

Actuellement, personne ne sait ce qu'est devenu ce manoir. Il était déjà disparu vers 1895.

SA PERSONNALITE

Louis-André Ducheny était un homme cultivé. Il s'intéressait particulièrement au domaine légal. Il était en mesure de préparer les principaux types de contrats qu'il passait devant notaire. Il avait une petite bibliothèque dans laquelle on retrouvait les livres suivants: le dictionnaire de droit (2 volumes), le traité de prescription, le traité de vente (2 volumes), le traité du contrat de mariage, le traité de la possession et le traité de la garde noble.

Sa garde-robe était composée de 8 chemises, 5 vestes, un habit de drap noir, une jaquette de satinette, 2 corps de flanelle, un bonnet carrotté, une paire de culotte de satinette, une chappe de soie noire, 5 paires de culottes, un habit rouge, une ceinture de soie, une jaquette de coton, une paire de culotte d'étoffe, un vieux surtout de drap noir, une paire de bricolles, une jaquette d'étoffe du pays, un chapeau pluché, 5 paires de chaussons, un casque, une paire de bottes, une paire de claques de cuir, 2 rasoirs.

Comme on l'a vu précédemment, il concéda les terres impropres à l'agriculture, c'est-à-dire les sucreries et les terres à bois de St-Justin. En 1840, il fit faire de nouveaux titres de concession pour toutes les terres de la Seigneurie de Carufel.

SA VIE LIBERTINE

Il supporta malgré lui, pendant de longues années, la présence de son épouse, Marie-Josephite Missinakok8é. Elle lui donna onze enfants, dont sept vécutent. Comme il ne l'aimait pas, il alla chercher des compensations ailleurs.

En 1818, il engagea une jeune fille de 20 ans, du nom de Madeleine Gaboury, fille de Pierre Gaboury et de Marie Lemire-Gonneville et nièce de la célèbre Marie-Anne Gaboury. Il devint bientôt très familier avec elle. Le 28 mars 1820, elle accouchait d'un enfant illégitime qu'elle nomma Louis Benoit.

L'année suivante, la liaison durait toujours, mais il fallut que Madeleine Gaboury partît de la maison. Louis-André Ducheny acheta un petit lopin de terre, au bout du rang du Sud-Ouest de l'Ormière (sur la terre de M. Henri Casaubon), juste à l'intersection du ruisseau de l'Ormière et du ruisseau des aulnes, et y fit transporter une petite maison.

Il céda cet emplacement et cette maison à Madeleine Gaboury et continua de plus belle à la fréquenter. Cette liaison peu recommandable dura 13 ans (1818-1831), au cours desquels elle donna naissance à trois autres enfants. La réputation de Madeleine Gaboury était bien connue. On prétendait même qu'elle recevait d'autres hommes chez elle.

Le petit Louis-Benoit Gaboury fut élevé pauvrement, à gauche et à droite, tel un orphelin, et son origine était plus ou moins bien connue; les versions étaient contradictoires. A l'âge de 26 ans, il s'avisa d'épouser une dénommée Emérance Dubé, dont le frère, Louis Dubé, passait pour être le père de Louis-Benoit Gaboury. D'ailleurs, l'un et l'autre avaient vécu une partie de leur enfance ensemble. Comme ses origines étaient douteuses, on craignait que la demoiselle Dubé qu'il devait épouser ne soit en réalité sa tante. Le curé de Maskinongé, Messire Denis Marcoux, refusa de les marier.

Louis-Benoit Gaboury s'entêta dans sa décision et résolut de se marier sans la présence du curé de Maskinongé. Le 19 février 1846, il se rendit à l'église du Pied-de-la-Côte, avec la demoiselle Dubé et "*deux malheureux vieillards*". Le curé entra furtivement dans l'église pour voir la scène et les aperçut à genoux, près des fonds baptismaux, devant un des vieillards qui recevait leur consentement. Le curé leur fit de sévères remontrances, de sorte qu'ils n'osèrent demeurer plus longtemps dans l'église.

L'affaire fit scandale. Le curé refusa même d'admettre aux "*quarante heures*" ceux qui avaient assisté au festin des noces. Les autorités religieuses durent questionner systématiquement les personnes concernées pour établir l'identité de ce Louis-Benoit Gaboury. Madeleine Gaboury avoua son péché. Le père n'était nul autre que le seigneur Louis-André Ducheny, avec lequel elle avait un "*un commerce charnel pendant environ 13 ans*". Le problème d'identité et de parenté entre les deux époux étant résolu, le curé accepta de recevoir leur consentement dans l'église, le 20 avril suivant.

Pour sa part, Madeleine Gaboury avait changé son attitude, en 1831. Elle se comportait désormais d'une manière tout à fait exemplaire, à l'édification du public, et fréquentait de nouveau les sacrements. Elle demeura "*célibataire*" le reste de sa vie et fut hébergée par sa famille. En 1851, elle était au Pied-de-la-Côte, chez sa fille Léocadie Gaboury, épouse de Jean Savoie. En 1861, elle habitait chez son frère David Gaboury, de l'Ormière. Elle est décédée à Maskinongé, le 4 novembre 1882, à l'âge de 84 ans.

DIFFICULTES MATRIMONIALES

Notre sauvagesse, Marie-Josephte Missinakok8é, n'était pas pour demeurer passive devant cette situation. Elle s'avisa à son tour d'avoir des aventures extra-conjugales. En 1826, elle jeta son dévolu sur un de ses voisins, Amable Baron-Lafrenière, époux de Judith Marchand. *“Ses désordres et ses débauches se faisaient ouvertement, au grand scandale et à l'opprobe de Louis-André Ducheny et de sa famille.”*

Le 19 octobre 1827, elle donna naissance à un enfant qu'elle appela André Ducheny, malgré les protestations du seigneur Louis-André Ducheny. Le complice, Amable Baron-Lafrenière, fut traduit devant les tribunaux et fut condamné à payer des dommages au seigneur.

Celui-ci en profita pour se débarrasser de sa sauvagesse. Il obtint sa séparation légale, la chassa de sa maison et l'envoya au Bois-Blanc, dans une petite maison qui était située sur une terre qui appartenait à M. André Maréchal, il y a quelques années (maison de brique incendiée). Puis, il envisagea la possibilité de faire annuler son mariage, en raison de l'irrégularité de sa célébration et des menaces sous lesquelles il avait consenti malgré lui à ce mariage. Il écrivit à Mgr Claude-Bernard Panet, évêque de Québec, lui expliquant rapidement l'affaire. L'évêque de Québec lui répondit quelques jours plus tard qu'il ne faisait pas de doute que ce mariage n'était pas valide. Toutefois, pour que l'évêque puisse rendre la décision officielle, Ducheny devait lui fournir un dossier à ce sujet.

EXCOMMUNIE PAR L'EVEQUE DE QUEBEC

Tout heureux de l'attitude de l'évêque, Louis-André Ducheny s'empressa de préparer le dossier et de le lui faire parvenir. Par l'entremise de son secrétaire, l'évêque de Québec le fit languir et, à la fin, ne voulut plus rien entendre de cette affaire.

Choqué par cette attitude, Louis-André Ducheny écrivit, fit imprimer et distribua un pamphlet de 25 pages contre l'évêque de Québec. Cette réaction lui valut, on s'en doute bien, l'excommunication.

Comme on sait, l'excommunication était à l'époque une chose grave, car elle privait l'excommunié des sacrements et des recours de la religion, en particulier de la sépulture en terre bénite, et, à toute fin pratique, le cataloguait officiellement comme un infidèle.

NOUVELLE VIE CONJUGALE

Cette fois, Louis-André Ducheny n'avait plus grand chose à perdre. Il était bien résolu de vivre avec cette excommunication. Dès l'année suivante, soit en 1828, il recommença une nouvelle vie matrimoniale, avec une demoiselle du Ruisseau-des-Aulnes, du nom d'Agathe Fleury, fille de François Fleury et de Marie-Anne Lemire. Cette famille Fleury est celle de nos familles Fleury, de St-Justin et est établie au même endroit (chez M. Jacques Fleury) depuis 1795. Agathe Fleury alla demeurer au manoir, s'occupa des enfants du seigneur et lui en donna quatre autres, dont Norbert, père du professeur Ovilâ Duchesnay.

Désormais, Louis-André Ducheny adopta une attitude marginale face au reste de la société. Il s'attira les critiques des gens bien pensants et prit de moins en moins part à la vie publique.

Les prêtres qui se succédèrent à la cure de Maskinongé, en particulier les abbés Millette et Bois, lui ordonnèrent plusieurs fois de reprendre cette femme. Il refusa de les écouter et de leur obéir, ne voulant pas *“faire une chose honteuse et une action de fourberie”*.

SES PROCES ET SA DEMI-FAILLITE

Il devint intransigeant et s'entêta dans des causes qui étaient pratiquement perdues à l'avance. Le curé de Maskinongé exigea sa dîme par voie de justice et le fit saisir par le shérif, pour le paiement de cette dîme. Heureusement pour lui, Agathe Fleury était là pour racheter la plupart des meubles. C'était sans doute son argent, mais lui avait sauvé le principe, en se laissant saisir.

Toutefois, il voulut éviter ce genre de problème. Il céda sa terre et sa maison aux enfants qu'il avait eus avec Agathe Fleury.

Vers 1835, il entreprit d'interminables procès contre Toussaint Pothier, au sujet de la localisation de la ligne divisant la Seigneurie de Carufel de la Seigneurie de Lanaudière. Lui prétendait qu'elle était parallèle au Fleuve et qu'en conséquence elle lui laissait un vaste espace non concédé au nord de sa seigneurie. Il avait concédé tout cet espace en 1821. Il avait donné les noms de sa famille aux nouvelles concessions: St-Louis, Ste-Marguerite, St-André.

Allant d'appel en appel, il perdit tous ses procès et, incapable d'en payer la note, sa seigneurie de Carufel fut vendue par le shérif, en 1842. C'est le riche marchand de Maskinongé, François Boucher, qui s'en porta acquéreur. Il ne conserva que la partie de la seigneurie de Maskinongé qu'il possédait. Cette mésaventure le durcit davantage dans ses positions. Il passa le reste de son existence à cultiver la terre près de son manoir.

En 1850, Monseigneur Pierre-Flavien Turgeon succédait à Monseigneur Joseph Signay, à titre d'évêque de Québec, et laissait percevoir une attitude plus conciliante que celle de ses prédécesseurs. Notre Louis-André Ducheny était âgé de 70 ans et craignait de quitter ce monde avant d'avoir eu le temps de se reconcilier avec Notre Mère la Sainte Eglise. Le décès de M.-Joseph^{te} Missinakok^{8é} aurait arrangé les choses, mais il se faisait attendre.

Il se prépara à présenter au nouvel évêque une nouvelle requête visant à obtenir l'annulation de son mariage avec la sauvagesse et le droit d'épouser une autre femme. Cette fois, il y mit le paquet. Il remodela sa première requête, scruta à la loupe les Saintes Ecritures, tant l'Evangile que le Nouveau Testament, les écrits des Pères de l'Eglise, en particulier saint Ambroise et saint Augustin, les décrets des papes, les conciles des premiers siècles de l'histoire de l'Eglise, les biographies des grands personnages de la même époque: Salomé, Hérodiade, les trois soeurs Agrippa, Bérénice et Marianne, les lois édictées par les gouvernants d'autrefois: Charlemagne, Louis Le Débonnaire, Constantin, les rois d'Irlande, pour y puiser des arguments et des exemples qui militeraient en sa faveur.

Il tentait par là de démontrer que son cas était plus que recevable. Ce n'était pas de simples soupçons; il produisait une quinzaine de témoignages à l'effet que *"depuis nombre d'années, M.-Joseph^{te} Missinakok^{8é} et Amable Baron-Lafrenière menaient ce commerce infâme ou de corruption de la Jeunesse"*.

Tout à coup, le 24 avril 1852, il se sentit pressé par quelque événement et décida d'aller présenter sans délai sa requête à l'évêque de Québec. Il signa sa requête le jour même, malgré qu'elle n'était pas complètement terminée, et l'envoya par quelque messenger ou se mit probablement en route pour la défendre. Malheureusement, le lendemain, il décédait subitement, dans les circonstances les plus mystérieuses et dans

la plus grande indifférence de ses co-paroissiens et de ses anciens censitaires.

On manda le Coroner de Sa Majesté pour déterminer la cause du décès. L'abbé Bois, curé de Makinongé, profita de l'événement pour donner à ses ouailles une leçon de châtement exemplaire. Il retarda l'inhumation et discuta longuement du cas avec la famille. Ses funérailles furent escamotées et, pour terminer l'affaire, son corps fut enterré trois jours plus tard dans la partie non bénite du cimetière du Pied-de-la-Côte, au grand déshonneur de la famille.

SES DESCENDANTS

Les enfants qu'il avait eus d'Agathe Fleury continuèrent à demeurer au manoir seigneurial. Par testament, il avait laissé ses biens à son fils Norbert. Ce dernier séjournait régulièrement aux Etats-Unis, en particulier dans la région des Grands Lacs.

Après le décès de son père, Norbert Ducheny revint définitivement à St-Justin et épousa une demoiselle Lafrenière. En 1864, soit quelques années après son mariage, il se fit construire une nouvelle maison dans le Village de St-Justin et délaissa le manoir. Cette maison existe encore de nos jours. C'est une magnifique maison de pierre qui est la propriété de la famille de M. Léonard Lafrenière.

Norbert Ducheny eut plusieurs enfants. Toutefois, la population de St-Justin avait encore en mémoire les méfaits de l'ancien seigneur. Elle conserva sans doute une attitude réservée envers cette famille. Vers 1885, Norbert Ducheny quitta temporairement la paroisse pour aller s'établir au Michigan avec sa famille. La plupart de ses enfants préférèrent demeurer à cet endroit. Son fils Ovila revint à St-Justin et fut accueilli par son oncle François Sévigny qui lui construisit une maison, avec une petite allonge pour lui servir d'école. Cette maison existe encore de nos jours et est la propriété de M. Adrien Bussières.

En 1903, après le décès de Norbert Ducheny, au Michigan, la maison de pierre fut vendue à M. Arthur Lafrenière, père de M. Léonard Lafrenière.

La famille du professeur Ovila Ducheny vécut à St-Justin durant un certain nombre d'années et modifia son nom en celui de Duchesnay.

FRANCOIS BOUCHER, MARCHAND, HOMME D'AFFAIRES ET SEIGNEUR

François Boucher, le dernier seigneur de Carufel, est né à l'Île aux Coudres. Comme nous pourrons le constater plus loin, il eut d'abord une carrière militaire. Le régiment duquel il faisait partie fut licencié en 1802. François Boucher en profita donc pour s'établir. Il épousa cette année même Julie Olivier, fille de Louis Olivier, riche marchand de Berthier.

Après son mariage, François Boucher demeure quelque temps à Berthier et y parfait son apprentissage comme commerçant. Son beau-père, Louis Olivier, achète en 1803 pour son bénéfice un emplacement à Maskinongé, près de l'église du Pied-de-la-Côte (chez M. Charles-Edouard Déziel). François Boucher y ouvre un magasin et ses affaires vont à ce point au goût de son beau-père, que ce dernier lui cède l'emplacement en 1808.

Son commerce prospéra au-delà de ses espérances. Pendant la guerre de 1812, il fut appelé à diriger, à titre de major, le 2^e bataillon de milice de la Rivière-du-Loup (Louiseville). Pendant son absence, il sut assurer le bon fonctionnement de son commerce. Il amassa une imposante fortune, en particulier en spéculant sur les terres avoisinantes. Il achetait des terres, pour les revendre quelques mois plus tard, avec un bon profit. Il savait faire fructifier ses avoirs, tant dans les banques que par l'achat de parts dans diverses entreprises.

Il eut une belle famille: trois garçons et quatre filles qu'il fit tous instruire dans des collèges et des couvents. Il sera question de sa descendance un peu plus loin. Toutefois, plusieurs d'entre eux moururent dans la trentaine et le début de la quarantaine, et ce, bien avant leur père. C'est le cas de Laurent-Thomas qui avait d'abord été clerc-notaire, mais qui préféra demeurer avec son père, pour tenir le magasin. Il est décédé en 1846. François Boucher avait alors 68 ans.

Il poursuivit quelque temps ses activités commerciales avec des commis, mais y mit fin peu après. A son âge et avec la fortune qu'il avait amassée, il n'avait pas besoin de se donner tant de peine.

Depuis 1842, il était seigneur de Carufel. Ce placement lui assurait des revenus réguliers à chaque année. Il était un véritable ami pour ses censitaires et ses co-paroissiens. Il acheta les prairies marécageuses de

la Baie Bélair, les fit drainer à ses frais et les partagea en petits lopins qu'il céda à rentes à des agriculteurs de St-Justin et de Maskinongé.

Bien qu'il eut toujours demeuré dans le Pied-de-la-Côte, il était très attaché à ses censitaires de la Seigneurie de Carufel. Ainsi, lorsque la paroisse de St-Justin fut fondée, en 1858, il acheta de Norbert Ducheny, fils de l'ancien seigneur Louis-André Ducheny, un espace de terrain très grand qu'il donna ensuite à la fabrique, pour y construire l'église, le presbytère et y aménager un cimetière. Ce terrain allait du chemin du sud-ouest de l'Ormière (aujourd'hui rue Duchesnay) jusqu'au ruisseau des aulnes, entre la route du ruisseau des aulnes (rue Gérin) et le restant de cette terre de Norbert Ducheny (Léonard Lafrenière).

Il mourut en 1861, à l'âge de 83 ans. Son épouse, Julie Olivier, était décédée quelques années auparavant. Ses funérailles furent très imposantes et furent rehaussées par la présence d'un détachement de milice. Il fut inhumé dans le cimetière du Pied-de-la-Côte.

LA CARRIERE MILITAIRE DU LIEUTENANT-COLONEL FRANCOIS BOUCHER

Comme nous l'avons mentionné précédemment, François Boucher eut d'abord une carrière militaire, avant celle de marchand, d'homme d'affaires et de seigneur.

Son père était marin de profession. En 1803, il avait été nommé maître du havre de Québec. Dès l'âge de 10 ans, François Boucher navigait avec son père, en Nouvelle-Ecosse. A l'âge de 12 ans, il entra dans une maison de commerce de Québec. En 1795, âgé de 17 ans, il se sentit entraîné vers la vie militaire et aida son beau-frère, le capitaine Dambourgès, à recruter le Régiment Royal Canadien Volontaire. Il fut enseigne de ce régiment dès sa formation. Le régiment ayant été licencié en 1802, François Boucher mit fin temporairement à sa carrière militaire et vint s'établir à Maskinongé.

Lorsqu'arriva la guerre de 1812, il reprit ses activités militaires, en qualité de major dans le 2e bataillon de milice de la Rivière-du-Loup (Louiseville). Bien qu'à partir de 1814 l'armée fut moins active, il continua à s'occuper de la milice. En 1822, il fut promu Lieutenant-Colonel du 2e Bataillon du Comté de Saint-Maurice, dont notre localité faisait alors partie.

En 1837, il prit la part des patriotes. Il fut dénoncé par un de ses capitaines qui enviait sa situation, Charles Dunn, le père de Charles-Edouard Dunn qui sera plus tard seigneur de Lanaudière. Il l'accusait d'avoir refusé de lire publiquement une proclamation interdisant les assemblées séditeuses, d'avoir plutôt tenu une telle assemblée devant chez lui et d'avoir encouragé la population à se rendre à Yamachiche pour une assemblée importante présidée par Papineau. Selon toute vraisemblance, l'affaire fut sans lendemain.

LA FORTUNE DE FRANCOIS BOUCHER

Tout au long de sa carrière de marchand, d'homme d'affaires et de seigneur, François Boucher avait amassé une fortune considérable, malgré qu'il avait largement contribué à établir ses enfants et qu'il avait secouru ceux qui en avaient le plus besoin.

A titre d'exemple, mentionnons quelques objets de luxe qu'il avait en sa possession à son décès, soit des pièces d'argenterie. En voici la liste, telle que dressée en 1861:

- 29 grandes cuillères à table d'argent
- 45 cuillères à thé en argent
- 4 cuillères à sel en argent
- 1 grande cuillère potagère en argent
- 10 paires de chandeliers argentés
- 1 cuillère potagère en argent
- 1 cafetière en argent
- 1 théière en argent
- 1 pot à lait en argent
- 1 sucrier en argent
- 1 boîte à thé avec sa cuillère en argent
- 2 portes-cuillères en argent
- 1 petit pot en argent
- 2 pots à l'eau vermeil d'argent
- 1 cuillère à sauce en argent
- 7 fourchettes à diner en argent
- 1 pincette d'argent
- 1 couteau à beur d'argent
- 1 porte-pain rotis
- 1 grande corbeil au pain
- 2 cabarets argentés
- 2 chandeliers avec branches argentés

- 2 paires de mouchettes argentées avec plateaux
- 8 porte-caraffes argentés
- 1 couteau au poisson argenté
- 2 huiliers argentés

Mentionnons en outre que François Boucher possédait dans son salon des tableaux peints par des artistes de l'époque, tel que Jean-Baptiste Roy-Audy, représentant ses parents, ses beaux-parents, lui-même et sa femme et plusieurs de ses enfants. La plupart de ces tableaux sont encore conservés et ont pu être retracés, malgré les nombreuses transactions dont ils ont été l'objet depuis le décès du Seigneur Boucher.

Malheureusement, une grande partie de cette fortune fut engloutie dans des frais judiciaires. En effet, ses héritiers contestèrent un codicille (addition à son testament) qu'il avait fait en faveur des deux nièces qui avaient pris soin de lui, à la fin de sa vie. Les héritiers allèrent d'appel en appel, mais perdirent tous leurs procès. Le peu qu'il en resta fut partagé entre les très nombreux héritiers, de sorte que chacun n'eut qu'une petite part.

Toutefois, son seul fils qui était encore vivant au moment de son décès, le Dr Charles-Paphenucc-Anaclet Boucher, hérita de sa maison et de quelques terres, dont celle qui fut partagée en emplacements, de chaque côté de la route du Pied-de-la-Côte (rue St-Laurent) et de la rue St-Charles, à Maskinongé. Ces emplacements ont été en majeure partie cédés par baux emphytéotiques pour 99 ans.

Comme on sait, lorsque ces 99 ans sont écoulés, les emplacements et les constructions qui s'y trouvent doivent revenir au propriétaire initial ou à ses représentants. On suppose que ces baux ont été convertis en ventes, sinon l'échéance serait due depuis 1955, 1960 ou 1965, selon les cas. Si on ajoute à cela la prescription trentenaire, il y aurait encore des risques pour ces propriétaires de perdre leurs propriétés, si ces baux emphytéotiques courent toujours. En somme, cette succession n'est pas encore complètement réglée, même après tant d'années. L'esprit du seigneur Boucher hante encore notre localité!

LES ENFANTS DU SEIGNEUR BOUCHER

Tel que mentionné précédemment, le seigneur François Boucher eut une famille remarquable. Voici quelques détails en regard de chacun de ses 7 enfants:

- 1— Julie-Émérentienne épousa à Maskinongé, le 11 janvier 1819, Charles Morisson, un riche marchand de fourrures.
- 2— François-Xavier-Olivier était médecin. On retrouvera des détails à son sujet un peu plus loin.
- 3— M.-Eugénie épousa à Maskinongé, le 15 octobre 1827, le Dr Charles-Alexandre Lusignan, de St-Cuthbert.
- 4— Léocadie épousa en 1ères noces le Dr John Nelson, de Boucherville, en 2e noces le Notaire Joseph-Patrice Lacombe, de Montréal et en 3e noces Alfred Chartier-Larocque.
- 5— Charles-Paphenuce-Anaclet était médecin. Il demeurait au Pied-de-la-Côte. Sa maison était située entre celle de M. Marcel Julien et celle de M. André Gagnon. Il épousa à l'église protestante de Ramsey-Joliette, le 25 janvier 1831, Suzanne Salmon.
- 6— Marie-Claire épousa à Maskinongé, le 7 mai 1834, le notaire Eustache Sicard de Carufel. Elle demeurait au Pied-de-la-Côte, en face du vieux presbytère. La maison du notaire Eustache Sicard de Carufel existe encore. Elle est la propriété de M. Jacques Paquin.
- 7— Laurent-Thomas commença sa cléricature pour devenir notaire, mais abandonna quelques mois plus tard. Il travailla dans le magasin de son père et mourut dans la vingtaine. Il avait épousé à la Mission du Lac des Deux Montagnes, le 26 juillet 1836, Célinie Ducharme.

Dr FRANCOIS-XAVIER-OLIVIER BOUCHER

Après ses études de médecine, le Dr François-Xavier-Olivier Boucher s'est établi dans le Pied-de-la-Côte, à Maskinongé, dans une maison qui avait appartenu à François Corbin, personnage important de l'époque. Son père, le Seigneur François Boucher, avait acheté cette terre, en vue de l'établir, tout comme il avait fait pour son autre fils, lui aussi médecin, le Dr Charles-Paphenuce-Anaclet Boucher. Cette maison qui est disparue de nos jours était située au même endroit que celle de M. Hervé Masson, au Pied-de-la-Côte. Par conséquent, il demeurait à quelques arpents de chez son père.

En 1826, il épousa Luce Deligny, fille d'un personnage important de Berthier. Luce Deligny est décédée vers 1833, ne lui laissant qu'un fils, Jacques-Olivier Boucher. Il épousa en secondes noces, en 1834, Emélie Munro qui lui donna un fils, le musicien J. Adélarde Boucher dont il sera question ci-après. La population de Maskinongé ne bénéficia pas longtemps des services de ce médecin: il est décédé vers 1836, âgé d'environ 30 ans. La terre et la maison échurent à son fils, Jacques-Olivier Boucher qui était encore tout jeune.

A son tour, Jacques-Olivier Boucher envisagea la carrière de la médecine. Alors qu'il n'était encore qu'étudiant dans cette discipline, il fut victime d'un malencontreux accident: le 23 novembre 1848, il se fit ruer par un cheval. Il prit des mois à se remettre de cette blessure. A la fin, à ce qui semble, il fut rétabli tant bien que mal par le guérisseur Destrempe, de St-Cuthbert.

Sans doute à cause de son état de santé, Jacques-Olivier Boucher abandonna ses études de médecine. Il mena par la suite une vie tranquille de bourgeois-cultivateur. Il épousa une métis du nom de Frances McBean. Il loua sa terre et se contenta de vivre de ses rentes, en autant qu'il en avait. Il mourut tristement, d'une congestion cérébrale, à la fin de l'année 1861, soit quelques mois après le décès de son grand-père, le seigneur François Boucher. Il laissa peu de bien, au point que sa veuve refusa sa succession.

La famille du Dr François-Xavier-Olivier Boucher était une véritable famille aristocrate qui accordait beaucoup d'importance à la vie intellectuelle. C'est ainsi qu'on est surpris de constater qu'à cette époque on retrouvait dans la grande salle de cette maison un piano, un secrétaire et une carte géographique au mur.

QUELQUES DESCENDANTS REMARQUABLES DU SEIGNEUR BOUCHER

Parmi les nombreux descendants du Seigneur Boucher, mentionnons les suivants:

- 1— de Julie-Émérentienne:
 - l'abbé Charles-François-Calixte Morisson, ancien curé de St-Cyprien de Napierville
 - Julie-Elisabeth-Geneviève-Jane Morisson qui épousa en 2^e noces le non moins célèbre Sir Louis-Hyppolite Lafontaine.
 - Pierre Casgrain, époux du sénateur Thérèse Forget (Casgrain)

- 2— de François-Xavier-Olivier:
 - Me Pierre-Olivier Boucher, l'actuel directeur général du Financement des partis politiques
 - Mgr Olivier Maurault, p.s.s., ancien recteur de l'Université de Montréal
 - Adélar J. Boucher, musicien dont il sera question un peu plus loin

- 3— de M.-Claire:
 - Adélar Carufel qui demeura au Trompe-Souris, à St-Justin, et dont le petit-fils, Adélar (dit Pitou Carufel) est bien connu de notre population, pour être de ceux qui retireraient encore des rentes seigneuriales à St-Justin.

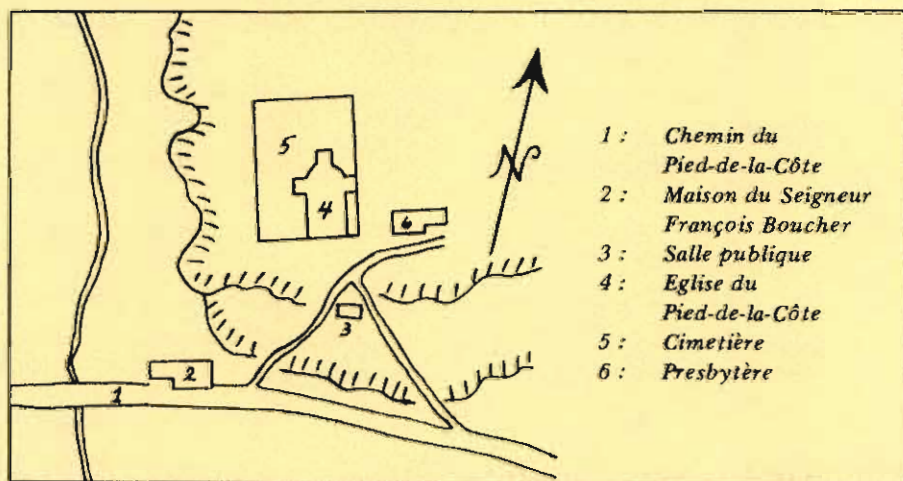
ADELARD J. BOUCHER, ORGANISTE, MAITRE DE CHAPELLE, CHEF D'ORCHESTRE

Adélar J. Boucher est né au Pied-de-la-Côte, à Maskinongé, le 28 juin 1835, du mariage du Dr François-Xavier-Olivier Boucher et d'Émèlie Monroe, sa deuxième épouse. Il fit ses études à Emittsburg, Maryland. Il alla parfaire ses études musicales en France. Il fut organiste à Montréal pendant de nombreuses années, professeur de musique et chef d'orchestre. Parmi les concerts célèbres qu'il dirigea, mentionnons celui qui fut donné en l'honneur du Prince de Galles, en 1877, et celui des noces d'or de Mgr Bourget, évêque de Montréal, la même année.

Adélar J. Boucher fonda plusieurs revues musicales: "Les Beaux-Arts", le "Canada Musical" et le "Journal Musical". En 1861, il fonda à Montréal un important magasin de musique et d'instruments. Il édi-

tait également de la musique en feuille. Nous avons à maintes reprises fréquenté ce magasin qui n'a fermé ses portes qu'en 1975. Il est également le fondateur de deux sociétés dans le domaine de la musique: la Société de Sainte-Cécile et l'Orphéon Canadien. Il collabora avec son gendre Napoléon Pratte pour apporter certaines améliorations aux pianos de l'époque: les pianos "Pratte" étaient réputés. Il est décédé à Montréal, en 1912. Parmi ses nombreux enfants, on comptait un bon nombre de musiciens professionnels, dont plusieurs firent carrière aux Etats-Unis.

L'EMPLACEMENT DE LA MAISON DU SEIGNEUR FRANCOIS BOUCHER



- 1 : Chemin du Pied-de-la-Côte
- 2 : Maison du Seigneur François Boucher
- 3 : Salle publique
- 4 : Eglise du Pied-de-la-Côte
- 5 : Cimetière
- 6 : Presbytère

d'après un plan de l'arpenteur James Dignam, daté du 25 octobre 1839

UN ARRIERE-FIEF A L'INTERIEUR DE LA SEIGNEURIE DE CARUFEL

Un seigneur avait le droit de concéder une terre ou une étendue de terrain relativement vaste à titre d'arrière-fief. Cet arrière-fief constituait, à quelques exceptions près, une petite seigneurie: le détenteur d'un arrière-fief avait le devoir de concéder des terres à l'intérieur de son territoire. Toutefois, il avait certaines obligations envers le seigneur qui lui avait concédé cet arrière-fief.

Nous avons un exemple d'arrière-fief à l'intérieur de la Seigneurie de Carufel: en 1757, le seigneur Jean-François Baril-Ducheny concédait à René-Ovide Hertel de Rouville un espace de terrain de 18 arpents de front par 40 arpents de profondeur.

René-Ovide Hertel de Rouville était originaire de l'Île du Cap-Breton. En 1745, il fut nommé lieutenant général de la juridiction royale de Trois-Rivières. En 1749, il était inspecteur général des forges du Saint-Maurice.

À la Conquête, il passa en France; il devint intendant de la maison du prince de Condé. Revenu au pays en 1763, il fut nommé grand voyer du district de Montréal (aujourd'hui, on dirait "ministre de la Voirie").

Pendant son absence, son arrière-fief se trouva à paralyser en quelque sorte le développement de ce secteur de la Seigneurie de Carufel. Néanmoins, ne pouvant rien y faire, le seigneur Pierre Bary-Ducheny continua à concéder des terres plus au nord. Ce n'est qu'en 1766 qu'il se décida à se défaire de cet arrière-fief. Il le vendit alors à Louis-André Ducheny, père, frère du seigneur Pierre Bary-Ducheny. Comme on sait, ce Louis-André Ducheny succéda à son frère Pierre, en 1785, comme seigneur de Carufel. Louis-André Ducheny concéda les terres de cet arrière-fief. Toutefois, étant donné qu'on avait continué à concéder des terres plus au nord, il s'en suivit que les terres de l'ancien arrière-fief Hertel de Rouville n'ont pas la même orientation que les autres terres avoisinantes. On peut remarquer ce détail sur une carte cadastrale. Ces terres étaient la propriété, en 1980, de Messieurs Donat Carufel, Jean-Paul Gagnon, Gabriel Ph. Gagnon, Roland Lafrenière, Jean-Paul Sicard, Ubald Marchand et Lorenzo Marchand.

Dès son retour au pays, il sut gagner les bonnes grâces des nouveaux maîtres. Il reçut diverses charges au sein du gouvernement, dont celle de juge, en 1779. Il avait de grandes qualités, mais aussi des défauts qui rendaient difficile son approche. Son ambition d'arriver l'avait rendu courtisan, inquisiteur et dénonciateur. Mal lui en prit, car en 1786, il fut lui-même dénoncé pour le fait qu'étant parfois en état d'ivresse, il siégeait comme juge et qu'alors il refusait d'entendre la preuve. Toutefois, il ne semble pas que cette enquête l'ait intimidé outre mesure, car en 1790 son mandat comme juge fut étendu à tout le district de Québec.

TABLE DES MATIERES

<i>Préface</i>	3
<i>Carte des seigneuries de notre localité</i>	4
<i>Les Seigneuries de notre localité</i>	5
<i>Seigneurie de Maskinongé</i>	6
— <i>Les seigneurs de Maskinongé</i>	6
— <i>Les grandes lignes de l'histoire de la Seigneurie de Maskinongé</i>	7
— <i>La progression des établissements dans la Seigneurie de Maskinongé</i>	8
— <i>Famille Petit-Bruno</i>	10
 <i>Seigneurie de Carufel</i>	 15
— <i>Les seigneurs de Carufel</i>	15
— <i>Les grandes lignes de l'histoire de la Seigneurie de Carufel</i>	16
— <i>La progression des établissements dans la Seigneurie de Carufel</i>	17
— <i>Famille Sicard de Carufel</i>	21
— <i>Famille Ducheny</i>	27
<i>Jean-François Baril-Ducheny</i>	27
<i>Pierre Bary-Ducheny</i>	29
<i>Louis-André Ducheny, père</i>	30
<i>Louis-André Ducheny, fils</i>	31
— <i>Famille Boucher</i>	39
— <i>Arrière-fief Hertel de Rouville</i>	46



Achevé d'imprimer sur les presses des
EDITIONS BERGERON Inc.
à Montréal, ce vingt-cinquième jour du mois de mars
de l'an mil neuf cent quatre-vingt-un

Petit Buisson

agatesicard

S. Buisson

~~Agatesicard~~
~~notaire royal~~

Petit de paruffel

Agatesicard

Duchery

v. Duchery

S. D. Duchery

louis andre duchery

amable desicard

L. A. Duchery

Fr. Boucher

Julie Olivier

est Boucher